



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

IUT

Question orale n° 1707

Texte de la question

L'agglomération thionvilloise dispose actuellement sur la zone intercommunale de Cormontaigne de deux départements d'IUT : génie industriel et maintenance et génie-biologique - génie de l'environnement, mais ne dispose d'aucune structure universitaire d'hébergement et de restauration pour ces 229 étudiants. M. Jean-Marie Demange demande à M. le ministre de l'éducation nationale si, conformément au schéma de service collectif de l'enseignement supérieur et de la recherche, il entend permettre l'ouverture d'un troisième département dans ce bassin d'emploi afin de le doter d'un IUT de plein exercice. A cet effet, le syndicat intercommunal chargé de l'aménagement de la zone s'est engagé dans un programme de construction de 60 logements pour étudiants et le chapitre restauration est déjà en cours de réalisation. Il lui demande de lui indiquer dans quelle proportion l'Etat pourrait participer au financement de ces investissements indispensables pour constituer un pôle universitaire de qualité dans le Nord de la Lorraine.

Texte de la réponse

DÉVELOPPEMENT DE L'IUT DE L'AGGLOMÉRATION DE THIONVILLE

M. le président. M. Jean-Marie Demange a présenté une question, n° 1707, ainsi rédigée :

« L'agglomération thionvilloise dispose actuellement sur la zone intercommunale de Cormontaigne de deux départements d'IUT : génie industriel et maintenance et génie-biologique - génie de l'environnement, mais ne dispose d'aucune structure universitaire d'hébergement et de restauration pour ces 229 étudiants. M. Jean-Marie Demange demande à M. le ministre de l'éducation nationale si, conformément au schéma de service collectif de l'enseignement supérieur et de la recherche, il entend permettre l'ouverture d'un troisième département dans ce bassin d'emploi afin de le doter d'un IUT de plein exercice. A cet effet, le syndicat intercommunal chargé de l'aménagement de la zone s'est engagé dans un programme de construction de 60 logements pour étudiants et le chapitre restauration est déjà en cours de réalisation. Il lui demande de lui indiquer dans quelle proportion l'Etat pourrait participer au financement de ces investissements indispensables pour constituer un pôle universitaire de qualité dans le Nord de la Lorraine. »

La parole est à M. Jean-Marie Demange, pour exposer sa question.

M. Jean-Marie Demange. Monsieur le ministre délégué à la ville, ma question s'adressait en fait à votre collègue, M. le ministre de l'éducation nationale.

Le 15 mars 2001, un communiqué de presse de M. le recteur d'académie de Nancy-Metz annonçait la création d'un IUT de plein exercice dans l'agglomération thionvilloise.

Le 26 juin 2001, lors d'une réunion présidée par Mme le préfet de région, à laquelle j'ai participé, il avait été

convenu avec Mme Demichel, directrice de l'enseignement supérieur, que les collectivités locales accompagneraient l'ouverture d'un troisième département pour l'IUT sur la zone intercommunale de Cormontaigne-Thionville-Yutz, afin d'améliorer les conditions de vie des étudiants. En tant que président du SIVU chargé de l'implantation des structures universitaires, qui regroupe quatre-vingt-seize communes de ce bassin de vie de près de 300 000 habitants autour de Thionville, je me suis engagé, avec mes collègues, à soutenir les efforts engagés par les communes et l'université de Metz.

Nos engagements seront tenus. Un appel d'offres a déjà été lancé pour la réalisation d'un espace de restauration ; nous avons par ailleurs proposé la création d'une tranche de soixante logements étudiants par l'office HLM de Thionville. Enfin, l'ouverture d'un département technique de commercialisation à la rentrée 2002 a été validée par le conseil d'administration de l'université de Metz.

Or l'avis négatif du comité national des IUT sur l'ouverture d'un troisième département à Thionville et d'un premier à Forbach a suscité un légitime émoi parmi les maires et les étudiants, comme dans le monde universitaire et syndical.

J'ai appelé à plusieurs reprises l'attention des ministres successifs sur ce projet amorcé depuis plusieurs années, et notamment dans deux questions écrites publiées au *Journal officiel* du 21 avril 2001 et un courrier en date du 10 janvier dernier adressé à M. le ministre de l'éducation nationale. Pourtant, cette question n'a toujours pas été inscrite à l'ordre du jour du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche que celui-ci préside. M. le ministre de l'éducation nationale a-t-il l'intention de la faire examiner lors du prochain CNESR du 18 mars ?

L'avis défavorable du comité national des IUT et l'absence de consultation du CNESR remettent-ils en cause l'ouverture, à la rentrée 2002, du troisième département promis et donc la création de cet IUT de plein exercice, dont la décision était quasiment entérinée ?

Au-delà du département « technique de commercialisation », M. le ministre de l'éducation nationale entend-il permettre l'ouverture d'autres filières regroupées dans un quatrième département afin, notamment, de développer un pôle universitaire spécialisé dans le nord de la Lorraine ?

Enfin, M. le ministre connaît les difficultés que rencontre l'université de Metz. Quels moyens humains et financiers pense-t-il apporter pour les résoudre ?

Précisons, pour terminer, que les collectivités locales apportent des contributions importantes pour l'ouverture d'un troisième département. Quels financements compte-t-il apporter de son côté pour faciliter la concrétisation rapide de ce projet ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la ville.

M. Claude Bartolone, ministre délégué à la ville. Monsieur Demange, du fait de la petite avance que nous avons pris dans nos travaux, mon collègue Jack Lang ne peut vous répondre en personne. Je vous prie donc d'excuser son absence et d'écouter la réponse qu'il m'a fait transmettre. Je ne pourrai malheureusement pas y rajouter grand-chose, dans la mesure où je la découvre en même temps que votre question.

Jack Lang me prie donc de vous apporter les précisions suivantes.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, technologique et professionnel, le contrat de plan Etat-région 2000-2006 de la région Lorraine a retenu le renforcement du pôle de Saint-Dié et la construction d'un département rattaché à l'IUT de Metz.

Un nouveau département « technique de commercialisation » devrait être ouvert à Thionville. Son ouverture en septembre 2002 sera proposée au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Dans le domaine de la vie de l'étudiant - résidences et restauration -, l'examen à mi-parcours du contrat de plan Etat-région permettra éventuellement de réorienter l'effort financier consacré aux investissements vers des

opérations non prévues initialement.

M. le président. Contrairement à ce que vous avez laissé entendre, monsieur le ministre, nous ne sommes pas en avance, nous suivons le cours normal des questions. Il appartient à chacun, membre du Gouvernement ou député, d'être en séance au moment qui convient.

La parole est à M. Jean-Marie Demange.

M. Jean-Marie Demange. Je note avec satisfaction que M. le ministre Lang confirme l'implantation d'un troisième département sur Thionville. J'ose imaginer que les promesses seront tenues. Si tel n'était pas le cas, ce serait faire preuve d'une attitude totalement irrespectueuse tant des objectifs fixés dans le plan U3M, lequel prévoit la création de plates-formes appuyées sur des IUT de plein exercice dans les principaux bassins d'emploi que des promesses faites par ses propres services pour ce qui concerne le cas particulier de l'IUT de l'agglomération thionvilloise. Si elles sont tenues, ce sera parfait. Il serait dommage de faire fi du travail entrepris depuis longtemps en synergie par l'ensemble des acteurs concernés, universitaires, étudiants et collectivités locales. Quoi qu'il en soit, cette réponse, qui confirme l'implantation à Thionville, me satisfait ; j'aurais été ravi d'apprendre qu'il pût en être de même pour le secteur de Forbach.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1707

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 février 2002, page 494

Réponse publiée le : 6 février 2002, page 1110

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 février 2002